

03-03-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 3 MARS 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M. Gyslain Loyer, district n° 2;  
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;  
M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne, est présent.  
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol, est absente.  
Mme la conseillère, Maryse Gouger est absente.

084-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du Règlement d'emprunt 390-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 560 \$ pour le projet de remplacement des ponceaux des rangs 2<sup>e</sup> Castle-Hill et 1<sup>er</sup> Ramsay et au parc Pierre-Dalcourt, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 329 560 \$;
4. Avis de motion du Règlement d'emprunt 392-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 122 150 \$ pour le projet de réfection du rang Frédéric et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 122 150 \$;
5. Responsable des services électroniques – ClicSÉCUR;
6. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

085-2020

Adoption du Règlement  
d'emprunt 390-2020  
ayant pour objet de dé-  
créter une dépense n'ex-  
cédant pas 329 560 \$  
pour le projet de rem-  
placement des ponceaux

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement d'emprunt n° 390-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 560 \$ pour le projet de remplacement des ponceaux des rangs 2<sup>e</sup> Castle-Hill et 1<sup>er</sup> Ramsay, et au parc Pierre-Dalcourt, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 329 560 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le Règlement 390-2020 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 390-2020.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**086-2020**

Avis de motion – Règl.  
d'emprunt 392-2020  
ayant pour objet de dé-  
créter une dépense n'ex-  
cédant pas 1 122 150 \$  
pour le projet de réfec-  
tion du rang Frédéric

Le conseiller M. Pierre Lépicier donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 1 122 150 \$ pour le projet de réfection du rang Frédéric, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 1 122 150 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

*Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 392-2020.*

**087-2020**

Responsable des services  
électroniques clicSÉCUR

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois (NEQ : 8831848880) doit nommer un Responsable des services électroniques pour la gestion des accès clicSÉCUR;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de nommer monsieur Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier comme responsable des services électroniques et qu'il soit autorisé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**088-2020**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 06.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».